



Mairie de Montauroux

Service des Affaires Scolaires,
Périscolaires et Jeunesse
Hôtel de ville
Rue des écoles
83440 Montauroux
Tél : 04.94.50.41.13

Mail : service.scolaire@ville-montauroux.fr

Web: <http://www.montauroux.fr>

ANNEE SCOLAIRE : 2026-2027

DEROGATION

HORS-COMMUNE

PARTIE A COMPLETER PAR LES PARENTS

Nom de l'enfant : Prénom : Né(e) le :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

✉ mail :

📞 domicile : .../.../.../.../.....

📞 travail : .../.../.../.../.....

📞 Portable : .../.../.../.../...

Nom et prénom du responsable légal 2 :

.....

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

✉ mail :

📞 domicile : .../.../.../.../.....

📞 travail : .../.../.../.../.....

📞 Portable : .../.../.../.../.....

Motifs de la demande : (joindre impérativement les justificatifs motivant la dérogation) :

☐ **Fratrie** (cycle primaire) : Nom, prénom, classe des frères et /ou sœurs en 2023-2024 :

.....

☐ **Raisons médicales** (préciser) :

.....

☐ **Obligations professionnelles** (Nom et adresse de l'employeur) :

.....

☐ **Cycle commencé dans le groupe scolaire** (préciser les années scolaires) :

☐ **Garde alternée** :

☐ **Autres** (préciser) :

AVIS DE LA MAIRIE DE RESIDENCE DE L'ENFANT

Je soussigné(e),

Maire de la commune de

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée :

☐ **Donne un avis favorable**

Signature :

☐ **Donne un avis défavorable**

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (MONTAUX)

Avis : ☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Autre proposition :

.....

Date :

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,



NOTE AUX PARENTS

DEROGATION POUR LES FAMILLES RESIDANTS

HORS COMMUNE DE MONTAUROUX

La demande de dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école, maternelle ou élémentaire, dont dépend son domicile. Elle ne doit pas être considérée comme acquise par les parents.

Les demandes de dérogation hors-commune (inscription en petite section de maternelle, passage en CP, ou demande en cours de cycle) seront examinées en juillet.

En cas d'avis favorable, la dérogation est valable :

- De la petite section à la grande section de maternelle
- Du CP au CM2 en élémentaire

Attention, lors du passage en CP, la dérogation fait l'objet d'un réexamen.

Procédure :

1. Remplir la première partie, en précisant impérativement le motif de la demande. Joindre les documents justificatifs.
2. Déposer cette demande au service scolaire de la Mairie de Montauroux qui fera parvenir votre demande à votre Commune de résidence pour signature du Maire.
3. Retour de l'imprimé de demande de dérogation selon deux possibilités :
 - Soit la Mairie de votre domicile vous retourne l'imprimé signé : le transmettre à la Mairie de Montauroux, service scolaire, accompagné des pièces justificatives.
 - Soit la Mairie de votre domicile nous transmet directement le document signé.
4. Etude de la demande par le service scolaire de la Mairie de Montauroux (juillet).
5. En cas d'avis favorable de la Commune de Montauroux : le dossier d'inscription scolaire peut-être déposé.

Vos données personnelles et celles de votre enfant sont destinées au Service des Affaires Scolaires de la Mairie de Montauroux dans le cadre de ses missions d'intérêt public. Elles sont traitées sur support papier et informatisé afin d'inscrire votre enfant aux activités périscolaires et au service de restauration. Vos données personnelles sont traitées par le personnel habilité du service scolaire et des prestataires en charge de la gestion informatisée de nos missions. Si votre inscription est prise en compte, vos données sont conservées pour une durée de 5 ans après que l'enfant ait quitté l'établissement.

Vous disposez de droits relatifs à vos données (accès, rectification, effacement) et au traitement de vos données (limitation, opposition). Pour exercer vos droits ou pour toutes questions relatives au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par courriel : dpo@ville-montauroux.fr ou à l'adresse postale suivante : à l'attention du DPO, Mairie de Montauroux, Place du Clos 83440 MONTAUROUX. Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.